# **VOTRE VIE QUOTIDIENNE à l'UMOG**

# **ORGANISATION DES SOINS**

La prestation comprend :

- Une prise en charge médicalisée par une équipe spécialisée en gériatrie et en accompagnement de fin de vie.
- Une prise en charge para-médicale par des infirmiers, aides soignants, formés aux soins en gériatrie et aux soins palliatifs.
- Un travail en partenariat avec l'ensemble des services du CH de Lannemezan et des services de la filière du pôle gériatrique.

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

#### Accès à l'UMOG

Le bâtiment est ouvert au public de 12h à 20h.

Un système de code sécurise le bâtiment. Il permet une libre circulation dans le bâtiment. Le numéro de code vous sera remis par le secrétariat de L'Oustau.

# Votre chambre

Vous êtes logés dans une chambre meublée, individuelle, équipée d'une salle de bain et d'un système appel malade.



Une chambre

# Vos repas

Vous prendrez vos repas dans votre chambre ou dans la salle à manger si votre état de santé le permet.

Le petit déjeuner est servi entre 7h et 9h30, le déjeuner de 12h00 à 13h30 et le dîner entre 18h et 18h30 (second service). Une diététicienne intervient sur demande médicale.

# Votre linge et objets personnels

Il est nénessaire que vous apportiez vos objets de toilette et votre linge personnel : peigne, brosse à dents, linge de nuit, robe de chambre, pentoufles...

L'établissement n'assure pas l'entretien de votre linge personnel, il vous appartient donc d'en faire assurer le change par votre famille aussi souvent que nécessaire. Vous pouvez laisser dans le placard un sac dédié au linge sale.

Le linge de maison (draps, taies, alèses...) est fourni et entretenu par les Hôpitaux de Lannemezan.

# Déplacement dans l'enceinte de l'Oustau

Dans la journée, vous pouvez vous déplacer hors de l'UMOG et vous déplacer dans l'enceinte de l'Oustau : merci d'en informer le personnel soignant. Lors de vos déplacements, vous êtes priés de revêtir une tenue décente.

# Téléphone

Vous pouvez recevoir ou donner des communications téléphoniques grâce à un téléphone fixe qui peut vous être attribué dans votre chambre. L'utilisation du téléphone est soumise à l'acquittement d'un crédit taxe de 3 euros à régler lors de votre admission au Bureau des Entrées.

# Téléphone mobiles cellulaires

Ils doivent être maintenus en position «arrêt» et ne pas être utilisés dans l'enceinte de l'établissement.

# Votre traitement personnel

Lors de votre arrivée, l'infirmier(ière) s'assurera de la présence ou non de médicaments que vous auriez pu apporter avec vous.

Si vous avez des médicaments, pour des raisons de sécurité votre poche ou boite à médicaments vous sera retirée. Elle sera rendue à votre famille si cette dernière est présente et si vous le souhaitez.

A votre sortie, vos médicaments vous seront restitués sauf ceux qui éventuellement auront été stoppés pendant votre séjour hospitalier.

#### Courrier

Votre courrier vous sera ramassé tous les jours à 10 h. Votre courrier "départ" affranchi sera pris en charge par le vaguemestre de l'hôpital. Une boîte à lettres est à votre disposition dans l'entrée du service.

#### **Télévision**

Un téléviseur est à votre disposition dans votre chambre et dans la salle du restaurant ou dans le salon famille.

Possibilité d'écouter de la musique dans la chambre. Système centralisé sur l'unité.

Pour le repos des autres patients / résidents, il convient d'utiliser avec discrétion les appareils de radio et télévision.

# Un service du culte

Vous pouvez demander à recevoir la visite de l'Aumônier catholique ou d'un autre Ministre d'un culte auprès de votre équipe soignante.

# **VOTRE FAMILLE**

#### Horaires des visites

Elles sont autorisées de 11 heures à 22 heures. Vous pouvez recevoir vos visites dans votre chambre, au salon TV, dans le jardin.

Par ailleurs, nous vous informons que les visiteurs seront priés de sortir de la chambre lors des soins.

Comme dans tous les hôpitaux, il est interdit aux visiteurs d'introduire des boissons alcoolisées, des substances illicites, des médicaments et des objets dangereux dans l'enceinte de l'établissement.

# Rencontre de votre famille / proches avec les médecins

Votre famille ou vos proches peuvent rencontrer les médecins sur simple demande auprès de la secrétaire de L'Oustau. Un rendez-vous vous sera donné.

# Hébergement -

# Restauration des accompagnants

Une information est disponible auprès de l'équipe soignante.

## PRINCIPALES RÈGLES

#### **ET CONSIGNES A RESPECTER**

#### Silence

Vous êtes dans un lieu de soins, pensez à respecter la tranquillité des autres patients.

#### Interdiction de fumer

L'interdiction de fumer est régie par le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 complété par la circulaire du 8 décembre 2006.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts.

#### **Pourboires**

Les équipes de soins ne sont pas autorisées à recevoir de pourboires.

#### Sécurité incendie

En cas d'incendie, vous devez respecter les plans d'évacuation et les conduites à tenir affichés.

# Règlement Intérieur

Vous pouvez consulter le règlement intérieur de l'Etablissement auprès du secrétariat de Direction (Bâtiment administratif).

# Respect des locaux et objets à votre disposition

Les personnes hospitalisées veillent aussi à respecter le bon état des locaux et objets qui sont à leur disposition :

- Toute dégradation commise peut faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurance de l'établissement qui exercera un recours sur la responsabilité civile du patient / résident (article 414-3 du code civil : « celui qui a causé un dommage à autrui alors qu'il était sous l'empire d'un trouble mental n'en est pas moins obligé à réparation »).
- Toute dégradation sciemment commise peut aussi entraîner la sortie du malade dans les conditions prévues ci-dessus.